

**« CROISSANCE ET EQUITE »**

**Déclaration syndicale  
à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel  
15-16 mai 2007**

**I. INTRODUCTION ET RÉSUMÉ**

1. Le processus rapide d'intégration de l'économie mondiale offre à la population de la planète des opportunités sans précédents, mais aussi des défis majeurs à relever. Avec l'entrée de la Chine, de l'Inde, de la Russie et de l'Europe centrale et orientale dans l'économie mondialisée, la main d'œuvre intégrée au système mondial a doublé au cours des vingt dernières années. D'un côté nous avons l'occasion d'offrir un travail décent à une grande part du milliard d'individus qui sont sans emploi ou sont sous-employés, et de réduire la pauvreté des 1,4 milliard d'individus travaillant pour moins de deux dollars US par jour<sup>1</sup>. De l'autre, et à moins que les gouvernements gèrent cette formidable expansion de la main d'œuvre mondiale, ce processus d'intégration menace d'affaiblir les salaires et les conditions de travail des salariés. Dans ce dernier cas, non seulement les niveaux de vie seront dégradés, mais l'opposition au processus de mondialisation en sortira renforcée et la promesse d'une amélioration globale des niveaux de vie par une plus forte intégration et une croissance économiques ne sera pas au rendez-vous.

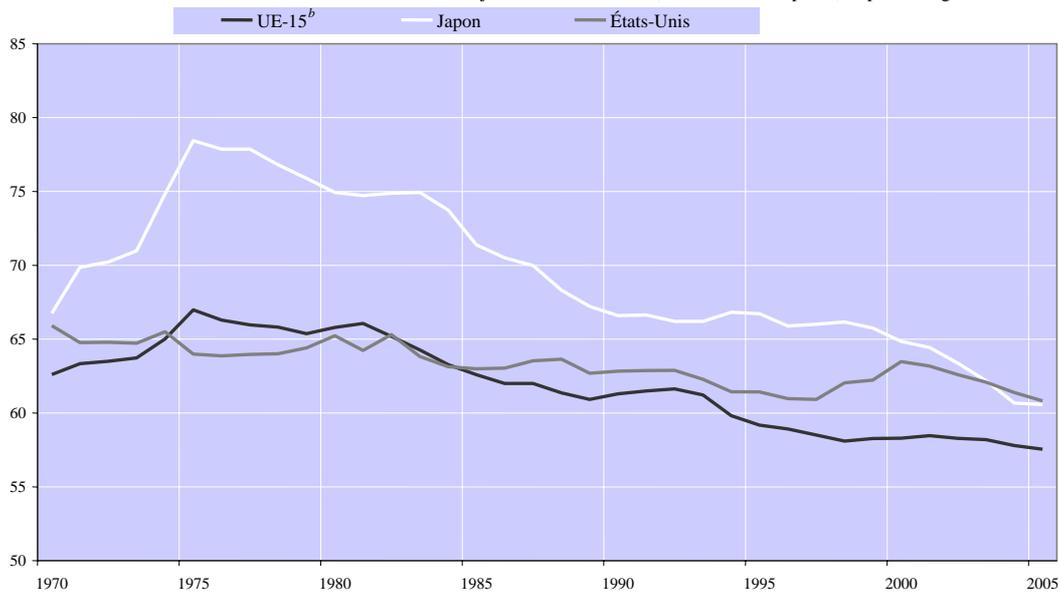
2. A ce jour les gouvernements n'ont pas su gérer la mondialisation et n'ont pas su garantir une participation équitable des travailleurs dans la répartition des fruits de la croissance économique. La chute de la part des salaires dans le revenu national à travers l'OCDE en est une manifestation incontestable, comme indiquée dans le graphe ci-dessous. Les fruits de la mondialisation dans les pays industrialisés ont bénéficié de manière disproportionnée aux ménages les plus aisés, alors qu'une majorité de ménages salariés est exclue du partage de la hausse de la productivité et de la croissance économique. En conséquence, l'OCDE a observé que dans 17 pays examinés sur 20 les inégalités salariales se sont accrues, affaiblissant ainsi la cohésion sociale et alimentant l'aliénation politique.

---

<sup>1</sup> OIT – Croissance et travail décent : renforcer le lien, 2006

**Part des salaires dans le revenu national<sup>a</sup> dans l'UE-15, au Japon et aux États-Unis, 1970-2005**

Part des rémunérations totales dans la valeur ajoutée totale en volume, secteur des entreprises, en pourcentage



a) Rémunération totale du travail, y compris les cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite et revenu du travail imputé des travailleurs indépendants.

b) Moyenne des pays suivants, pondérée par le PIB : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

3. Les Ministres de l'OCDE doivent s'engager pour une économie mondialisée plus juste et plus soutenable, les gouvernements doivent user plus activement de la gouvernance pour assurer que les fruits de la mondialisation sont partagés de manière plus équitable avec les travailleurs, à la fois des pays développés et des pays en développement. Voilà le défi central qui est posé aux Ministres se réunissant à l'OCDE. Ils doivent aussi avoir la volonté de rééquilibrer à travers l'OCDE la croissance en faveur de l'emploi et de faire face au formidable défi de l'ajustement au changement climatique et de son atténuation. Ils doivent agir pour doter la mondialisation d'une réelle dimension sociale qui engage la responsabilité du secteur privé. De plus ils doivent tenir les engagements passés auprès des pays en développement. Au sommet de Gleneagles les pays du G8 s'étaient engagés à doubler l'aide au développement pour atteindre les Objectif de développement du millénaire, alors qu'en 2006 cette aide au développement a chuté de 5,1 pour cent en termes réels.

4. Ainsi, le TUAC appelle les Ministres de l'OCDE à :

- engager le dialogue avec les partenaires sociaux pour assurer une répartition équitable des fruits de la croissance en élevant les revenus miniums, en investissant dans la protection sociale et en renforçant les compétences, l'éducation et l'innovation. Les droits des salariés à s'organiser collectivement et à rejoindre un syndicat doivent être respectés tant dans les pays industrialisés que les pays en développement. L'ensemble de ces politique requiert un engagement clair en faveur de l'égalité des sexes (§5-14) ;
- rééquilibrer la croissance en faveur de l'emploi au sein de la zone OCDE et réduire les risques de correction brutale des déséquilibres commerciaux (§15-23) ;
- donner une réelle dimension sociale à la mondialisation en renforçant les régulations relatives aux normes fondamentales du travail, à la responsabilité sociale et

environnementale de l'entreprise, ainsi que les mesures réglementaires pour atténuer les effets néfastes de la financiarisation de l'économie et pour influencer sur le rôle déstabilisateur des fonds d'arbitrage (*hedge funds*) et des fonds de capital-investissement (fonds 'LBO', fonds *private equity*) (§24-37) ;

- respecter les engagements pris pour aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement par la réalisation du travail décent et tenir les engagements à une annulation plus importante de la dette, à un doublement de l'aide au développement (§38-47) ;
- mettre en place des programmes permettant une transition équitable et la création « d'emplois verts » pour faire face aux effets sociaux et économiques du changement climatique et aux indispensables mesures d'atténuation (§48-55).

## II. RÉPARTITION ÉQUITABLE

### *Fortes inégalités : la mondialisation et la déréglementation des marchés du travail*

5. L'effet de la mondialisation sur l'emploi, les marchés du travail et les salaires est la cause principale de l'accroissement des inégalités. Il est notamment à l'origine des réductions d'effectifs et de la délocalisation des industries qui ont provoqué une augmentation du nombre de licenciements économiques et des pertes d'emplois permanents involontaires. Dans de nombreux pays industrialisés, des salariés relocalisés, tant cols blancs que cols bleus, perdent leur emploi et connaissent souvent le chômage de longue durée et une baisse de salaire importante lorsqu'ils retrouvent un emploi. Parallèlement, les entreprises disposent d'un pouvoir accru lors des négociations avec les syndicats en raison des menaces de délocalisation, « d'évasion » de n'importe quel pays et des pressions concurrentielles et fiscales.

6. Cette situation a entraîné un décrochage entre croissance de la productivité et des revenus ; un décrochage qui est très marqué sur les marchés du travail dits flexibles comme aux États-Unis où – selon les données du *Bureau of Labor Statistics* (Bureau des statistiques du travail) – la productivité des salariés a augmenté de 16,6 pour cent pendant les cinq années entre 2000 et 2005 alors que la rémunération médiane des salariés a progressé de 7,2 pour cent seulement ; une augmentation qui a été dépassée par l'inflation au cours des trois dernières années. Les chiffres des revenus des ménages cachent en outre des inégalités croissantes car ils ont été améliorés par les augmentations enregistrées tout en haut de l'échelle des revenus. Aux États-Unis, la part du centile supérieur dans les revenus salariaux est passée de 6,4 pour cent de la totalité des salaires gagnés en 1980 à 11,6 pour cent en 2004. La part du 1 pour cent des ménages les plus riches dans le revenu national a doublé, passant de 8 pour cent en 1980 à 16 pour cent en 2004.

7. On assiste à une augmentation du nombre de salariés pris au piège de l'emploi précaire peu qualifié et mal rémunéré et, voire de l'emploi externalisé. Une tendance qui se reflète aussi dans l'accroissement des inégalités hommes-femmes. Aujourd'hui les employeurs transfèrent les risques vers leurs salariés ; leurs politiques de ressources humaines et industrielles s'inscrivent dans des stratégies de réduction des coûts qui offrent très peu de possibilités aux salariés pour améliorer leurs compétences, pour accéder aux nouvelles technologies, pour tout simplement accéder à des emplois mieux rémunérés. De ce fait, et

comme le signale l'OCDE<sup>2</sup>, une proportion relativement importante de salariés occupant des emplois temporaires et des emplois à bas salaire risque d'alterner entre chômage et emploi précaire. Un nombre disproportionné de ces salariés sont des femmes.

8. Dans un certain nombre de pays les politiques gouvernementales ont fait pencher l'équilibre des pouvoirs en faveur des employeurs et au détriment des salariés au moyen de ce que l'on prétend être des politiques de réformes favorables à l'emploi : déréglementation des marchés du travail, rationalisation des systèmes de protection sociale, baisse des impôts pour les ménages aisés et pour les entreprises et effets secondaires des systèmes de prestations subordonnées au retour à l'emploi. La diminution du nombre de personnes qui profitent de la croissance économique et de la mondialisation en général ne représente pas simplement une menace pour la cohésion sociale ; en l'absence de réactions adaptées de la part des pouvoirs publics, le processus accentuera le scepticisme à l'égard du libre échange et viendra corroborer les propositions qui visent à faire obstacle au commerce mondial et aux investissements. Le rétablissement et le développement du secteur public sont nécessaires.

### ***Répartir les bénéfices de la croissance***

9. Répartir équitablement les bénéfices de la mondialisation tout en créant davantage d'emplois de meilleure qualité doit devenir la priorité essentielle de la politique gouvernementale. Pour combattre le chômage, il faut une coordination efficace des politiques macroéconomiques et sociales assortie de systèmes de négociation collective fondés sur le dialogue social avec la participation des pouvoirs publics, des syndicats et des employeurs. Aussi bien dans les pays industrialisés que dans le monde en développement, il est prioritaire de restaurer les droits effectifs des travailleurs de se syndiquer et d'adhérer aux syndicats. Là où les syndicats existent et négocient véritablement, il y a moins de bas salaires, davantage de travail sécurisé, plus de formation professionnelle, moins de corruption ; les économies sont plus efficaces et les sociétés plus justes.

10. En outre, pour réduire la précarité et l'insécurité il faut des politiques actives du marché du travail proposant un revenu correct, une protection élémentaire conforme aux exigences d'un travail décent ainsi que la possibilité de monter dans l'échelle des salaires et des compétences. La protection de l'emploi et en particulier la notification préalable de licenciement ne devraient pas être perçues comme une rigidité mais comme une possibilité de préparer les salariés dont les emplois vont être supprimés à trouver un emploi productif ailleurs.

### ***Des salaires minimums correctement fixés***

11. Des salaires minimums fixés judicieusement par la réglementation ou par la négociation collective entre partenaires sociaux sont importants pour assurer un socle sur le marché du travail et pour empêcher une accentuation des inégalités salariales. Cependant, les salaires minimums ne sont pas une solution miracle pour vaincre la précarité et l'inégalité. Sur la base des observations des *Perspectives économiques de l'OCDE, 2006*, nous appelons solennellement les gouvernements à lier les mesures incitatives de retour à l'emploi à des niveaux de salaires minimums décents. Sinon ces prestations de retour à l'emploi risquent d'être menacées par des salaires moins élevés et d'être captées par les employeurs et non par

---

<sup>2</sup> Perspectives économiques de l'OCDE, 2006.

les salariés qu'elles sont supposées soutenir. Ces prestations liées au retour à l'emploi doivent être couvertes par une progressivité des régimes fiscaux.

### ***Protection sociale : donner confiance dans le changement***

12. Au nom de la sécurité des salariés il est nécessaire d'améliorer les systèmes de protection sociale dans l'ensemble du processus de changement économique. En investissant dans des politiques sociales, les Etats peuvent offrir de nouvelles stratégies alliant innovation et productivité au lieu d'essayer de faire face à la concurrence par les bas salaires ou par des coupes dans les transferts sociaux. Sur la question cruciale du système de protection sociale, on prétend parfois que le financement public de la sécurité sociale, des programmes spécifiques de protection sociale et des politiques actives du marché du travail génère des coûts économiques élevés et met en danger la croissance et le développement économique. Pourtant, au plan international il n'existe aucun lien de causalité négatif entre les taux d'emploi et les principaux indicateurs de protection sociale tels que la part des transferts dans le PIB ou la générosité des indemnités de chômage déterminés par la réglementation. Rien ne prouve non plus que les taux d'emploi soient plus faibles dans les pays dont les taux marginaux d'imposition sont globalement plus élevés<sup>3</sup>.

### ***Investir dans les compétences, l'éducation et l'innovation***

13. Il est capital pour les gouvernements des pays industrialisés d'investir dans les systèmes éducatifs et d'élever les niveaux de compétence. Les gouvernements de l'OCDE doivent tenir les engagements qu'ils ont pris par le passé d'investir dans la formation tout au long de la vie. Ils doivent :

- mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail afin de permettre une restructuration acceptable pour la collectivité et la mise en place, dans les entreprises, de systèmes de congés d'études rémunérés ;
- assurer un financement convenable de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en veillant à ce que les employeurs investissent également dans les compétences et à ce que tous les salariés soient motivés pour suivre une formation tout au long de la vie ;
- encourager et faciliter les accords entre employeurs et syndicats qui rendent possible leur participation à la formation tout au long de la vie ;
- poursuivre des politiques visant à renforcer l'égalité des chances, à combler les écarts entre hommes et femmes et à supprimer toute autre forme de discrimination dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi ;
- poursuivre des politiques visant à promouvoir à la fois des systèmes très performants d'organisation du travail et l'utilisation effective du potentiel de compétences de la main d'œuvre, en particulier les connaissances et l'expérience des salariés.

Les syndicats sont prêts à s'investir davantage dans la négociation de la formation et de la gestion du changement afin de soutenir une telle approche ; encore faudrait-il leur attribuer un rôle essentiel dans ce processus.

14. Au-delà des questions de travail et de main d'œuvre, les gouvernements doivent poursuivre des politiques industrielles et d'innovation destinées à :

---

<sup>3</sup> Perspectives de l'emploi, OCDE, 2006

- préserver et améliorer l'infrastructure de la recherche ;
- élargir le portefeuille de la recherche dans les institutions publiques (universités, centres de recherche) ;
- veiller à ce que la recherche fondamentale, à long terme, reste une priorité ;
- poursuivre des politiques ciblées pour améliorer la contribution de la R&D au développement durable ;
- encourager les entreprises à augmenter leurs dépenses de R&D ;
- promouvoir de nouvelles formes de travail et d'organisation du travail comme le travail d'équipe et les systèmes très performants d'organisation du travail.
- développer et diversifier la base économique des régions tout particulièrement frappées par les mutations structurelles.

### **III. ÉQUILIBRER LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE DANS LE PLEIN EMPLOI**

15. En 2006, l'économie mondiale a connu de nouveau une forte croissance du PIB. Pourtant cette croissance ne s'est traduite ni par la création d'emplois sécurisés et de qualité ni par une quelconque amélioration partagée des niveaux de vie. D'après les prévisions, le chômage devrait commencer à augmenter en 2007 et 2008 dans les pays de l'OCDE dont les marchés du travail sont comparativement plus déréglementés. La baisse prévue du chômage dans les pays européens du G8 et au Japon est accueillie avec satisfaction. Cependant, quelques 35 millions de salariés restent sans emploi dans les pays de l'OCDE parmi lesquels un nombre inacceptable de jeunes. Dans les pays du G8, à l'exception du Japon, le taux de chômage des jeunes adultes de 15 à 24 ans reste à deux chiffres. Et dans trois des pays du G8, la France, l'Italie et la Russie, le taux de chômage des jeunes dépasse 20 pour cent.

16. Les déséquilibres intolérables du commerce, de la consommation et de l'épargne au niveau mondial constituent une menace pour la stabilité du monde. En dépit des commentaires optimistes de l'OCDE et du FMI selon lesquels la réduction des écarts de croissance entre les États-Unis, la zone euro et le Japon constitue un processus de « rééquilibrage en douceur » de la croissance mondiale, il y a un risque sérieux d'un ajustement économique brutal et coûteux au niveau mondial. Les coûts en seront probablement supportés de manière disproportionnée par les pays plus pauvres et par les ménages salariés des pays industriels.

17. Le rééquilibrage de la croissance entre les régions doit se faire de manière à promouvoir la croissance de l'emploi. Les pays et les régions – qu'ils soient membres de l'OCDE ou non – qui ont des excédents commerciaux, des surplus d'épargne et la main d'œuvre et des capacités industrielles disponibles devraient développer plus rapidement leur demande intérieure. Il s'agit de l'Allemagne et du Japon ainsi que de la Russie, des exportateurs d'énergie du Moyen-Orient et de la Chine ; cette dernière ayant besoin d'ajuster sa croissance sur une trajectoire plus viable et orientée davantage vers le marché intérieur.

#### ***Europe : la BCE doit laisser se renforcer la croissance intérieure***

18. En Europe, la croissance à 2,8 pour cent au cours de l'année passée, a été plus forte que prévue et, conjuguée aux effets des mutations structurelles, a réussi à faire baisser le chômage dans la zone euro de 8,9 pour cent en 2004 à une estimation de 7,4 pour cent cette année.

Cette diminution du chômage s'est produite sans entraîner de pressions inflationnistes. A peine 3 pour cent des entreprises de la zone euro signalent des pénuries de main d'œuvre ou des difficultés pour recruter du personnel. La croissance des salaires réels reste inférieure à l'accroissement de la productivité. L'enjeu consiste maintenant à soutenir une croissance solide de manière à réduire davantage le chômage. La Banque centrale européenne n'a aucune raison de ralentir la croissance européenne à cause de craintes injustifiées d'un décollage de l'inflation. Les deux principales sources d'augmentation des prix dans la zone Euro, les prix de l'énergie à l'importation et la hausse de la fiscalité intérieure, n'ont pas eu d'effet secondaire sur les négociations collectives. Il ne faut pas laisser le Pacte de Croissance et de Stabilité restreindre les dépenses pour de nécessaires initiatives structurelles axées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences, la sécurité de l'emploi face aux évolutions du marché du travail et pour éviter les pertes d'efficacité dues au chômage. Le cadre européen de formulation des politiques macroéconomiques mérite d'être réformé. Les Etats membres doivent élaborer des plans nationaux pour la croissance axés sur les priorités de Lisbonne.

### ***Japon : les salaires réels doivent augmenter***

19. Au Japon, au cours des deux dernières années la croissance s'est redressée après une longue récession mais la stagnation des salaires réels et la baisse du revenu disponible provoquées par l'augmentation de l'imposition et des contributions à la sécurité sociale des ménages salariés demeurent de graves problèmes. L'enjeu consiste à faire en sorte que la croissance soit plus équitablement partagée et durable en favorisant l'augmentation des salaires et des revenus et de la demande intérieure. Cette année les syndicats ont obtenu de plus fortes augmentations des salaires réels qu'en 2006 lors de la session de printemps des négociations salariales. Elles restent cependant en deçà des augmentations nécessaires pour stimuler les dépenses des ménages et la croissance intérieure. Elles doivent être complétées par une politique budgétaire soutenant la consommation des ménages. La Banque du Japon devrait éviter pour l'instant d'autres augmentations des taux d'intérêt ce qui pourrait anéantir les possibilités de reprise.

### ***États-Unis : rétablir le lien entre le revenu des ménages salariés et la croissance***

20. Une croissance plus rapide dans le reste du monde permettra un ajustement d'une économie américaine déséquilibrée – tant sur le marché intérieur que sur les échanges extérieurs – et d'une fragilité préoccupante. Depuis 2000 la productivité a augmenté deux fois plus vite que les salaires. Les salaires médians ont baissé ce qui s'est traduit par un accroissement des inégalités. Le déficit du budget fédéral dépasse quatre pour cent du PIB et le compte des opérations extérieures enregistre un déficit de sept pour cent du PIB. La politique budgétaire des États-Unis doit s'attacher à réduire le déficit sans bloquer la reprise, et à protéger les revenus des foyers à revenus moyens et à bas revenus. Il faut également traiter la question de la sécurité des ménages salariés en développant un système de sécurité sociale universel. Le déficit commercial croissant des États-Unis n'est pas soutenable ; il doit pourtant être réduit sans transmettre de choc à l'économie mondiale. Cela n'est possible que si d'autres pays prennent le relais et poursuivent des politiques expansionnistes. La coopération internationale pour stimuler la croissance, notamment en Europe et au Japon, est nécessaire afin d'éviter un nouveau glissement de la valeur de la monnaie américaine.

### ***Économies émergentes : l'indispensable institutionnalisation d'un dialogue avec le G8***

21. Au cours de l'année passée, 40 pour cent de la croissance de la production mondiale et 50 pour cent de la croissance des revenus mesurés en parités de pouvoir d'achat sont provenus des économies émergentes ou des pays nouvellement industrialisés. Il y a lieu d'intégrer ces nouvelles puissances économiques dans un dialogue plus institutionnalisé avec le G8 sur la question de la gestion de l'économie mondiale et de l'élaboration de sa dimension sociale. L'OCDE pourrait ici jouer un rôle important.

### ***Chine : rendre la croissance durable et appliquer les droits des salariés***

22. La croissance spectaculaire de l'économie chinoise au cours de la dernière décennie se voit souvent attribuer le mérite d'avoir sorti 200 millions de personnes de la pauvreté. Pourtant le modèle de croissance chinois est sous la menace de graves dangers : déséquilibres intra-régionaux, inégalités croissantes, contestation sociale, inefficacité du capital, épuisement des ressources naturelles et dégradation environnementale. Une génération entière de travailleurs immigrés constitue une classe de laissés pour compte exploités au sein même de la Chine. Le modèle de croissance tirée par les exportations et l'intégration dans les filières d'approvisionnement mondiales des entreprises étrangères (soit 60 pour cent des échanges extérieurs de la Chine) accroissent la pression de la concurrence sur les salariés dans le reste du monde avec un effet négatif sur les normes du travail dans les pays en développement. Cette croissance axée sur les exportations se fonde sur la suppression des droits fondamentaux des salariés pour obtenir des avantages sur les coûts de main-d'œuvre associés à un taux de change sous évalué.

23. La priorité pour la Chine doit être de cesser d'être une exception en matière de respect des normes reconnues au niveau international et de s'orienter vers une croissance mieux équilibrée et qualitative qui soit socialement et écologiquement viable. Avec le développement du secteur privé, les autorités publiques devraient instaurer et veiller au respect d'une réglementation d'un marché du travail décent et de la protection sociale afin de protéger les salariés contre les dérives de l'économie de marché et gérer le changement de manière socialement viable. Pour appliquer les réglementations il faut une société civile dynamique, des libertés civiles et politiques fondamentales ainsi que des syndicats forts et efficaces fonctionnant en vertu des normes de l'OIT en matière de liberté syndicale et du droit de négociation collective y compris le droit de grève. Le transfert de technologies énergétiques non polluantes, l'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'assistance nécessaire pour mettre fin à la série de désastres miniers devraient retenir l'attention de l'OCDE dans le cadre de sa coopération avec la Chine.

## **IV. RÉGLEMENTER LES MARCHÉS MONDIAUX**

### ***Commerce, emploi et normes fondamentales du travail***

24. La mondialisation attire une attention toute particulière sur la nécessité de maintenir à la fois l'Etat dans son rôle de régulateur et une meilleure gouvernance au niveau international. Une priorité centrale est celle du renforcement de la protection des droits des travailleurs au niveau mondial. Les droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par l'OIT – liberté d'association et droit de négociation collective, élimination de la discrimination, du travail forcé, du travail pénitentiaire et du travail des enfants – sont des droits humains fondamentaux

qui doivent être respectés. Lorsque ces droits sont respectés et que les salariés sont libres de créer des syndicats, cela contribue en grande partie à résoudre le problème des inégalités croissantes. Les syndicats rééquilibrent et améliorent l'impact des marchés.

25. Certains des cas les plus flagrants de violation répétée des droits syndicaux dans des pays comme la Colombie, la Birmanie et le Belarus ont été révélés au grand jour et clairement condamnés au titre des procédures de l'OIT. Les droits fondamentaux des travailleurs sont en danger dans les zones franches industrielles d'exportation et dans de nombreux pays en développement car les entreprises menacent de déplacer leur production en Chine où dans d'autres pays où les droits syndicaux des salariés ne sont pas respectés. Les normes fondamentales du travail définies par l'OIT doivent devenir une référence internationale appliquée par l'intermédiaire de différentes institutions internationales – le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La garantie des droits humains des travailleurs doit être reconnue comme un objectif des accords internationaux de commerce et d'investissement au moins aussi important que la protection des droits de propriété intellectuelle ou des droits des investisseurs étrangers.

26. Un système commercial équitable et réglementé peut contribuer largement au développement mondial. Tout succès du Cycle de Doha doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Cependant tous les pays et toutes les régions ne profiteront pas forcément de la libéralisation des échanges et de l'investissement. L'OCDE a fait observer lors de la réunion du Conseil au niveau des ministres de 2005 « qu'à court terme, la rotation des emplois associée aux délocalisations ne va pas sans coûts et peut affecter de façon disproportionnée certaines régions, branches d'activité et entreprises ». Les exigences actuelles imposées aux pays en développement dans les négociations AMNA (Accès aux marchés pour les produits non agricoles) dans le cadre du Cycle de Doha de l'OMC pourraient entraîner des pertes d'emplois importantes; elles sont inacceptables. Les gouvernements des pays industrialisés doivent prendre les nécessaires mesures d'accompagnement et limiter le coût social des restructurations qui résulteraient des négociations AMNA. La Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation a appelé toutes les institutions internationales y compris le FMI, la Banque mondiale et l'OMC à respecter les droits des travailleurs. La publication en 2007 d'un rapport conjoint par l'OMC et l'OIT sur « Le commerce et l'emploi » témoigne des préoccupations internationales grandissantes relativement aux effets du commerce sur l'emploi. Le rapport conclut de manière significative que la liberté d'association et le droit de négociation collective ne portent pas préjudice aux possibilités d'exportation des pays en développement et peuvent même les stimuler<sup>4</sup>. De plus amples recherches sur l'emploi, le commerce et le travail doivent être engagées par l'OCDE, l'OMC dans le cadre d'une collaboration continue avec l'OIT.

### ***La responsabilité sociale des entreprises***

27. Outre l'introduction de réglementations internationales plus contraignantes et efficaces, les gouvernements peuvent améliorer la responsabilité sociale des entreprises au moyen d'une série de mesures. Les gouvernements devraient soutenir les efforts déployés par les partenaires sociaux pour s'employer conjointement à résoudre les problèmes de responsabilité des entreprises. A ce jour plus de 50 entreprises ont signé un Accord-cadre avec une Fédération syndicale internationale portant sur la reconnaissance formelle des partenaires sociaux de l'entreprise au niveau international et offrant un mécanisme pour réguler les

---

<sup>4</sup> OMC-OIT « Trade and Employment : Challenges for Policy Research », février 2007, page 66

pratiques sociales dans l'ensemble des activités de l'entreprise. Les Etats membres de l'OCDE doivent également appliquer les instruments auxquels ils ont pourtant déjà adhéré. Leur engagement vis-à-vis des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales n'a aucune valeur s'ils ne disposent pas de Points de contact nationaux (PCN) fonctionnant réellement, et avec la participation des syndicats et d'autres parties engagées<sup>5</sup>.

28. Sept ans après la révision des Principes directeurs en 2000, un nombre important de PCN n'existent que sur le papier. Un grand nombre d'entreprises multinationales proviennent des pays de l'OCDE ; ces derniers ont donc une responsabilité particulière de veiller à l'application des bonnes pratiques d'entreprise. Les Etats membres de l'OCDE devraient commencer par assurer la conformité de la politique gouvernementale avec les dispositions des Principes directeurs, qu'il s'agisse des marchés publics, des crédits à l'exportation, de la politique commerciale, de la politique d'investissement ou d'autres questions. Ils doivent surtout veiller à ce que les allégations de violation des Principes directeurs soient correctement examinées par les PCN.

29. La portée mondiale des Principes directeurs et le fait que des pays non membres de l'OCDE demandent à les adopter, renforce leur validité en tant qu'instrument international destiné à toutes les entreprises. Et pourtant les avantages que procurent les Principes directeurs ne sont pas suffisamment rendus publics. Les gouvernements devraient donc consacrer davantage de ressources à leur diffusion, en particulier dans les pays en développement. Les syndicats invitent aussi les gouvernements à mettre en œuvre l'Outil OCDE de sensibilisation au risque qui complète les Principes directeurs et s'adresse aux entreprises multinationales opérant dans des zones à déficit de gouvernance.

30. Les syndicats invitent les gouvernements à veiller à la mise en œuvre effective de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. La corruption reste un obstacle important pour la croissance et le développement car elle dénature l'utilisation des ressources d'une économie. De récents événements ont porté atteinte à la crédibilité des gouvernements dans la lutte contre la corruption. L'OCDE devrait prendre des mesures pour rétablir la confiance dans l'engagement pris par les gouvernements vis-à-vis de la Convention et de la lutte contre la corruption.

***Réglementer les « nouveaux investisseurs »: fonds d'arbitrage et fonds de capital-investissement***

31. Les fonds de capital-investissement (fonds 'LBO', fonds *private equity*) et les fonds d'arbitrage (*hedge funds*) sont devenus en très peu de temps les détenteurs d'énormes masses de capitaux et les acteurs essentiels de pans entiers de l'activité économique et de l'emploi. En 2005, les transactions des fonds de capital-investissement ont représenté plus d'un quart du total des fusions et acquisitions aux États-Unis et dans l'UE. Les rachats d'entreprises par les fonds de capital-investissement ont élargi leur rayon d'action et touchent maintenant les grandes entreprises, les industries, les marques grand public et même des entreprises liées aux services publics. Les transactions des fonds d'arbitrage représentent entre le tiers et la moitié des volumes échangés quotidiennement sur les principaux marchés. Ces fonds alternatifs utilisent très largement « l'effet de levier » (financement par endettement) et échappent à une grande partie des règles qui s'appliquent aux organismes traditionnels de placements

---

<sup>5</sup> Voir l'analyse, par le TUAC, des cas soumis aux Points de contact nationaux, [www.tuac.org](http://www.tuac.org)

collectifs, aux banques et aux compagnies d'assurance, notamment en ce qui concerne les règles prudentielles relatives aux investissements et les normes de communication financière.

32. L'impact des fonds alternatifs sur l'économie réelle et sur le développement durable n'a pas été à ce jour étudié de manière complète et impartiale. Les expériences qu'ont les syndicats des conditions d'emploi et de travail dans les entreprises sous régime LBO sont alarmantes. Les taux de rendements élevés exigés pour financer le rachat d'entreprises par endettement peuvent menacer les intérêts à long terme de ces entreprises ainsi que la qualité des conditions d'emploi et de sécurité des salariés. Des études, dont les plus récentes ont été conduites au Royaume-Uni indiquent que les salaires des entreprises sous régime LBO augmentent plus lentement que dans l'ensemble du secteur privé et que la culture de management d'un fonds de capital-investissement est incompatible avec l'emploi de qualité<sup>6</sup>. Plutôt que de privilégier les restructurations d'entreprises en vue d'améliorer la compétitivité et d'accroître les gains de productivité partagés, les fonds de capital-investissement semblent aujourd'hui chercher à tirer le maximum de valeur sur une courte période avant de revendre l'entreprise en empochant au passage une prime importante. Les risques systémiques qui pèsent sur la stabilité des marchés financiers sont exacerbés par l'opacité qui caractérise le fonctionnement de ces fonds excessivement endettés et spéculatifs. Ainsi nous appelons les gouvernements et les banques centrales à entamer dès à présent les discussions pour un accord Basel III couvrant entre autres les fonds de capital-investissement et les fonds d'arbitrage.

33. L'essor des fonds de capital-investissement et des fonds d'arbitrage dans la zone OCDE et dans les principaux pays émergents exige de la part de la communauté internationale une réponse coordonnée sur le plan de la réglementation. La réforme de la réglementation devrait comporter quatre volets :

- **Transparence, règles prudentielles et gestion du risque** : il est vital de rétablir des règles du jeu équitables entre ces fonds alternatifs et les autres organismes de placements collectifs en ce qui concerne la transparence et la communication financière, la gestion du risque et la structure des frais. Les politiques d'investissement des fonds d'arbitrage et des fonds de capital-investissement dans la zone OCDE devraient être réglementées selon des règles prudentielles visant à protéger à la fois la stabilité des marchés financiers et la valorisation à long terme des actifs. Des règles de financement minimums sont requises.
- **Droits des salariés** : les droits à la négociation collective, à l'information, à la consultation et à la représentation dans l'entreprise doivent être considérés comme des mécanismes essentiels propres à permettre de défendre et de promouvoir les intérêts à long terme des entreprises financées par des fonds de capital-investissement. En particulier, les salariés et leurs représentants doivent avoir suffisamment d'informations sur la stratégie et le *business plan* que la société de capital-investissement a l'intention d'imposer à la direction de l'entreprise.
- **La réglementation fiscale** doit être revue pour s'appliquer aux fonds d'arbitrage et aux fonds de capital-investissement de telle sorte que la fiscalité ne tende pas à favoriser le comportement des investisseurs à court terme. Il faut apporter une réponse complète afin d'éviter que le développement des activités des fonds de capital-investissement et des fonds d'arbitrage ne menace les recettes publiques tirées de l'impôt sur les sociétés.

---

<sup>6</sup> « Inside the dark box: shedding light on private equity », Work Foundation, mars 2007.

- Gouvernement d'entreprise : les cadres nationaux actuels de gouvernance d'entreprise sont axés sur les sociétés cotées et sont beaucoup moins exigeants à l'égard des sociétés hors cote. Il est nécessaire de réexaminer la responsabilité et les pouvoirs des conseils d'administration en vue de préserver les intérêts à long terme des entreprises détenues par des fonds de capital-investissement ou dont l'actionnariat inclut un fonds d'arbitrage, ce pour améliorer le comportement responsable de l'entreprise et pour prévenir les conflits d'intérêts.

34. Les Organisations syndicales internationales (*Global Unions*) ont appelé à la création par le G8 d'un groupe spécial international sur la réglementation des fonds de capital-investissement avec la participation de l'OCDE, du FMI, du Forum sur la Stabilité Financière, des agences spécialisées des Nations Unies et de l'OIT.

***Contrefaçon et piratage : l'absence de travail décent et le manque de responsabilité des entreprises sont des facteurs en cause***

35. En réponse aux préoccupations exprimées essentiellement par les entreprises des pays industrialisés, l'OCDE a lancé des initiatives pour protéger les droits de propriété intellectuelle (DPI). Une attention particulière a été accordée à la contrefaçon et au piratage. Dans une récente étude menée par l'OCDE, on estime que le volume des contrefaçons et des piratages représente environ 2 pour cent du commerce mondial, équivalant à environ 200 milliards de \$ US. L'étude de l'OCDE a retenu comme facteurs à l'origine de la contrefaçon et du piratage l'attrait de marges bénéficiaires élevées, le déficit de gouvernance et en particulier le manque d'application des DPI. D'après les informations analysées au cours de cette étude, la contrefaçon et le piratage existent dans pratiquement toutes les économies. Outre les questions juridiques et économiques, la contrefaçon et le piratage soulèvent également de graves problèmes de santé, de sécurité et de sûreté pour les gouvernements et les consommateurs.

36. Il ne suffit pas de se contenter de demander l'application des dispositions actuelles relatives aux DPI et des lois concernées et le renforcement des sanctions judiciaires en matière de contrefaçon et de commerce des contrefaçons. L'absence de travail décent mais aussi le manque de responsabilité des entreprises favorisent la fabrication des contrefaçons. D'après les informations fondées sur le volume des saisies, fournies par l'administration des douanes des pays de l'OCDE, les économies suivantes ont été le plus souvent citées comme les principales sources de produits contrefaits et piratés : la Chine, la Thaïlande, les Émirats arabes unis (EAU), la Corée, la Turquie et l'Inde. Ces pays, à l'exception de la Turquie, n'ont pas ratifié les conventions de l'OIT sur la liberté d'association et le droit de négociation collective. Plusieurs d'entre eux ont de graves déficits en matière de travail décent.

***Mondialisation, science, technologie et droits de propriété intellectuelle : il nous faut mieux comprendre***

37. Le fonctionnement des DPI existants suscite des préoccupations tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ces préoccupations portent notamment sur le fait que les dépôts de demandes de brevets ont fortement augmenté ces dernières années, ce qui témoigne de stratégies destinées à accroître le pouvoir de monopole par le biais des brevets. De plus, le système des DPI ne favorise guère la recherche sur les maladies qui touchent en particulier les personnes pauvres. Il est capital de faire en sorte que les DPI

n'empêchent pas les pays en développement d'accéder aux technologies indispensables. Pour améliorer l'accès aux médicaments génériques, il y aurait lieu de revoir la question des ADPIC comme l'a proposé la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

## **V. TENIR LES PROMESSES FAITES AU PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

### *L'OCDE doit tenir ses promesses*

38. Lors du Sommet du G8 de Kananaskis en 2002, les gouvernements ont adopté un plan d'action sur l'Afrique destiné à soutenir le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Ce plan d'action comportait des engagements en matière de paix et de sécurité, de renforcement des capacités pour la gouvernance économique et commerciale, de droits humains, de mesures pour lutter contre la corruption et notamment le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, également en matière de commerce et d'investissement, d'éducation, du VIH/SIDA, de l'accroissement de la productivité agricole et de la gestion des ressources en eau. Les membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE ont pris des engagements similaires pour accroître l'aide au développement lors de la conférence de Monterrey sur le financement du développement en 2002.

39. D'autres promesses ont été faites au Sommet du G8 de Gleneagles en 2005, lorsque les donateurs ont approuvé un nouveau partenariat avec l'Afrique axé sur l'annulation de la dette, l'accès universel au traitement pour les victimes du SIDA, la fourniture de vaccins aux pays les plus pauvres, un doublement de l'aide publique au développement (APD) ainsi que l'introduction de méthodes novatrices en matière de financement du développement. Au moment où les dirigeants du G8 se réunissent, la plupart de ces engagements n'ont pas été suivis d'effet. Les chiffres de l'OCDE montrent que l'aide publique au développement a diminué en 2006. Les échéances pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) semblent de plus en plus inaccessibles si les pays de l'OCDE ne procèdent pas à un changement fondamental des priorités. Presque un milliard et demi de personnes restent dépourvues d'un accès à une eau potable sûre. Le monde est toujours confronté au fléau du SIDA et du paludisme avec 40 millions d'adultes et d'enfants infectés par le VIH/SIDA. Plus de 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire et 860 millions d'adultes sont analphabètes. Les syndicats invitent par conséquent les gouvernements à tenir leurs engagements et à rendre compte des mesures qui ont été et seront prises à cet effet.

### *Aide, allègement de la dette et travail décent*

40. La mise en œuvre complète des engagements en matière d'allègement de la dette et notamment l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) concernant la dette due aux institutions multilatérales proprement dites, est essentielle pour progresser sur la voie des OMD. Le FMI et la Banque mondiale devraient éliminer leurs conditions et exigences d'une rigueur abusive qui retardent le processus et au lieu de cela, ils devraient adopter une méthode comportant un contrôle et une coopération continus avec les pays concernés. Mais l'annulation de la dette est également indispensable pour un plus grand nombre de pays.

41. Les gouvernements de l'OCDE doivent respecter les engagements qu'ils ont pris d'augmenter l'APD et en particulier de doubler l'aide à l'Afrique de 25 milliards de \$ US en 2004 à 50 milliards de \$ US en 2010. Cependant les chiffres les plus récents qui font apparaître une diminution de l'aide et l'incertitude quant à la réalisation des objectifs, diminuent l'efficacité de l'aide au développement en raison du manque de prévisibilité. Les organismes donateurs et les pays bénéficiaires ne peuvent pas planifier leurs activités s'ils ne connaissent pas les volumes réels de flux d'aide à leur disposition. Même si les contributions devaient augmenter à nouveau jusqu'en 2010, elles resteront probablement insuffisantes. Le montant de l'aide au développement fournie par plusieurs membres du G8 (les États-Unis, le Japon et le Canada) n'atteindra même pas 0,3 pour cent du revenu national en 2010. Les États membres de l'OCDE devraient par conséquent accroître leurs ambitions et s'efforcer de consacrer 0,7 pour cent du revenu national en aide aux pays en développement d'ici 2010, conformément aux recommandations des Nations Unies.

42. Des volumes d'aide et un allègement de la dette plus importants, aussi nécessaires soient-ils, restent insuffisants pour lutter contre la pauvreté au même titre que des politiques de croissance et d'investissements qui ne tiendraient pas compte des effets distributionnels. Les donateurs devraient porter leur attention sur les moyens dont ils disposent pour soutenir une croissance favorable aux pauvres reposant sur la création de travail décent. Bien que le PIB mondial ait augmenté de 5,2 pour cent en 2006, le nombre de travailleurs pauvres a continué d'augmenter. D'après l'OIT, le nombre de travailleurs vivant avec 2 \$ US par jour a atteint 1,37 milliard en 2006. Dans un grand nombre de pays en développement, les salariés sont tenus d'accepter un travail sans protection dans le secteur informel ou un emploi de qualité médiocre en tant que travailleur indépendant. Nombreux sont les travailleurs du secteur informel qui sont aussi employés dans le secteur formel mais ne gagnent pas suffisamment pour vivre. Pour sortir ces travailleurs et leurs familles de la pauvreté les gouvernements devraient investir dans des emplois décents conjointement avec les entreprises et veiller à ce que la protection du travail et la protection sociale soient étendues à tous les citoyens.

43. La situation de l'Afrique sub-saharienne est particulièrement préoccupante. D'après les estimations de l'OIT, plus de 151 millions de personnes ne gagnent que 1 \$ US par jour alors que plus de 235 millions de personnes gagnent seulement 2 \$ US par jour. Le seul moyen viable de réduire la pauvreté consiste à créer du travail décent comprenant un emploi librement choisi, des droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Ceci est particulièrement important dans une perspective de genre car les femmes représentent environ 60 pour cent des travailleurs pauvres. Le travail décent devrait être au cœur des programmes des donateurs en matière d'aide au développement.

44. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide pourrait devenir un instrument important de réforme des pratiques en matière d'aide. Cependant la Déclaration met surtout l'accent sur les relations gouvernementales et sur l'amélioration des capacités des acteurs publics dans les pays en développement. Elle ne tient compte ni du rôle des organisations de la société civile ni des syndicats. De plus, on ne peut pas séparer l'efficacité de l'aide des objectifs de développement plus généraux que sont le travail décent, les droits humains et l'égalité des sexes. Le Forum de haut niveau qui se tiendra à Accra en 2008 pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sera un test significatif de l'utilité de la Déclaration.

***La gestion des migrations exige une approche fondée sur les droits et des stratégies de co-développement***

45. La décision de l'OCDE d'entreprendre un important projet interdisciplinaire sur les migrations arrive à point nommé mais il doit conduire les pays d'accueil à adopter des politiques de gestion des migrations et de l'intégration qui se fondent sur la reconnaissance des droits de tous les citoyens y compris des immigrés, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies de co-développement avec les pays d'émigration afin de réduire les migrations involontaires. Dans les pays d'accueil, il convient d'accorder une attention particulière à l'éducation des enfants et des jeunes gens immigrés et à leurs perspectives de trouver un travail décent. Faute d'agir, les conséquences sont dramatiques en termes de menaces pour la cohésion sociale et la sécurité de toutes nos communautés.

46. Il faut confronter et attaquer la question affligeante du trafic humain. Dans un grand nombre de sociétés, les migrations illégales et clandestines sont de plus en plus à l'origine de la souffrance et de l'exploitation des êtres humains et il est évident que l'écart qui se creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres ne fait qu'aggraver ces problèmes. Des structures juridiques d'encadrement des migrations, fondées sur les Conventions 97 et 143 de l'OIT, et l'égalité totale de droits pour les travailleurs immigrés sont, de toute évidence, nécessaires et devraient être respectées. Il est clair cependant que l'on ne parviendra pas à résoudre la question de l'immigration irrégulière uniquement à l'aide de moyens législatifs. Une véritable équité entre tous les humains est une condition indispensable à la cohésion sociale de même que la sécurité de l'emploi et l'engagement de la société civile dans la gestion du changement.

47. Les arguments en faveur de la cohésion sociale s'appliquent avec encore plus de force aux millions de familles qui sont venues s'installer légalement dans les pays de l'OCDE pour construire un avenir meilleur. Si les deuxième ou troisième générations de ces familles d'immigrés constatent qu'il n'existe pas de perspectives intéressantes pour leur avenir et qu'elles n'ont pas d'espoir, leurs désillusions confronteront et confrontent déjà les pays à de graves problèmes. En l'absence de mesures efficaces par les gouvernements, la probabilité d'une violente dégradation de la cohésion sociale n'est pas à exclure. Le projet de l'OCDE doit permettre de réaliser une solide analyse des nombreux aspects des questions de migrations et offrir de judicieux conseils en matière de politique.

**VI. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE – LE BESOIN D'INNOVATION**

48. Le changement climatique est une menace mondiale qui exige des mesures urgentes au niveau mondial. L'important réseau international de spécialistes du changement climatique (GIEC – Groupe international d'experts sur le changement climatique) a maintenant fait savoir clairement que le monde est déjà en train de subir un réchauffement, de connaître une modification de ses conditions météorologiques ainsi qu'un relèvement du niveau des mers par suite de l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Mais ces spécialistes confirment que le réchauffement de la planète peut être nettement atténué si des mesures sont prises rapidement.

49. Les gouvernements de l'OCDE doivent atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre (5 pour cent en dessous du niveau de 1990) qui a été convenu en vertu du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et accepter un engagement beaucoup plus ferme de réduction au-delà de 2012. La

décision au printemps 2007 du Conseil européen de réduire les émissions de gaz CO<sub>2</sub> de 20 pour cent avec l'engagement de porter cette réduction à 30 pour cent si ces engagements sont partagés au niveau international est un bon point de départ. Cela inciterait les gouvernements des économies émergentes à s'engager à prendre des mesures constructives en vue d'adopter progressivement des objectifs de réduction, de stabilisation ou de contrôle de l'augmentation des gaz à effet de serre. Ces objectifs peuvent être complétés par exemple par des objectifs d'utilisation de l'énergie renouvelable.

50. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en modifiant sensiblement l'offre énergétique actuel et en prenant des mesures pour parvenir à des augmentations générales du rendement énergétique. Le pays de l'OCDE et les économies émergentes doivent investir dans un portefeuille de sources d'énergie propres, écologiques et durables comprenant en particulier l'énergie éolienne, l'énergie solaire, certaines formes de biomasse, l'énergie micro-hydroélectrique, la combustion propre du charbon et le gaz naturel.

51. Il faut aussi des politiques ambitieuses de rendement énergétique dont notamment des plans d'action sur la demande par le biais d'une augmentation des mesures d'incitation en faveur des transports collectifs et d'une utilisation accrue de ces transports, du développement des services énergétiques comme l'installation d'un nouvel éclairage et l'isolation des habitations, entre autres. Les possibilités de progrès sont énormes moyennant l'utilisation de véhicules plus économes en carburant, la construction d'immeubles et l'utilisation de chauffages économes en énergie et de centrales au charbon ayant un rendement énergétique plus satisfaisant, couplées à des stratégies de micro production pour les ménages.

52. Pour que cette évolution intervienne le coût exact des émissions de carbone doit se refléter dans les prix de l'énergie. Il faut cependant une approche plus large des politiques en matière de climat et d'énergie. En d'autres termes pour mener à bien simultanément la protection de l'environnement, la croissance économique et le progrès social, une coordination harmonieuse s'impose, coordination qui est le principe fondamental du développement durable.

53. Cette coordination aura des conséquences pour les ménages salariés en tenant compte notamment des effets de ces politiques sur les emplois. Tous les signataires de la CCNUCC sont obligés de fournir des « communications nationales » sur la mise en œuvre de la Convention. Dans un premier temps, il leur faudrait rendre compte des conséquences au niveau social et de l'emploi et se rapprocher des syndicats pour avoir des consultations. Il est essentiel de dépasser le stade du débat stérile « emploi contre environnement ». Il existe des bénéfices potentiels pour l'emploi dans le développement des technologies non polluantes, de l'industrie de l'environnement ainsi que dans l'adoption de politiques de rendement énergétique. On verra apparaître d'importantes possibilités d'emplois par suite d'une production plus écologique, en particulier grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, houlomotrice, marémotrice et solaire ainsi que par l'utilisation de biocarburants, par les économies d'énergie et les techniques de combustion propre du charbon.

54. Cependant, les nouveaux emplois ne seront pas automatiquement créés dans les mêmes secteurs et dans les mêmes lieux que les emplois perdus. Il faut également prêter attention à ceux qui auront besoin d'aide pour effectuer cette transition et il faudrait élaborer des politiques destinées à garantir la cohésion sociale. Les gouvernements de l'OCDE devraient mettre au point un programme pour une « Transition équitable dans le domaine de l'emploi »

lié à une rémunération convenable, la formation et l'éducation et un soutien au réemploi. Il est nécessaire d'établir un lien entre ce programme de transition et une stratégie de « l'Emploi vert » et les gouvernements de l'OCDE devraient élaborer une série de principes reconnaissant l'importance du réchauffement de la planète et comportant un ensemble d'options : mesures d'incitation, normes, réglementations, recherche permettant d'établir un équilibre entre les coûts sociaux du changement y compris les effets sur l'emploi, et des mécanismes équitables pour les prendre en compte. Le PNUE, l'OIT et d'autres institutions concernées devraient œuvrer avec les syndicats pour en assurer la concrétisation. Il y a des marges de manœuvre dans ces secteurs pour développer le travail décent.

55. Les gouvernements de l'OCDE ont le devoir de veiller à l'existence d'un accord mondial ambitieux et solide permettant de s'adapter au changement climatique, aux phénomènes météorologiques concomitants et aux bouleversements sociaux qui y sont associés dans les régions concernées. Une gestion mondialisée et cohérente des ressources naturelles, une politique d'aide aux sinistrés, un accompagnement social, une santé publique et des services d'urgence doivent constituer ensemble un seul et même objectif. Il faut également identifier les obstacles sociaux et économiques entravant l'efficacité de l'adaptation et de la réadaptation, sans exclure ceux liés aux réductions massives d'effectifs dans les endroits, les régions et les circonstances affectés par des déplacements de populations.